

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

En octobre, la Ville de Chatou lance un nouveau dispositif : le budget participatif !



Vos idées font Chatou !

Ouvert à tous les Catoviens, il vous permettra de proposer, construire et choisir des projets pour votre ville, votre quartier ou votre rue. Décidez comment utiliser une partie de vos impôts pour réaliser les projets qui vous tiennent à cœur ! Depuis 2014, les budgets participatifs se sont particulièrement développés en France. Aujourd'hui, une cinquantaine de villes l'ont adopté, parmi lesquelles Paris, Rennes, Metz, Dijon, Grenoble, Poitiers, Belfort, ou encore Montreuil, Nanterre, Sèvres et maintenant Chatou !

Qu'est-ce qu'un budget participatif ?

Il permet aux habitants d'affecter une partie du budget d'investissement de leur commune dans le domaine de leur choix (éducation, sports, culture, social...). **Pour cette première édition, une enveloppe de 100 000€ est réservée aux Catoviens afin de réaliser les projets dans l'intérêt général, qu'ils auront imaginés.** Le budget participatif catovien porte exclusivement sur le territoire communal et les compétences gérées par la Ville.

Un budget participatif, pour qui ?

Pour les habitants, qui sont au cœur du processus. Le budget participatif les incite au dynamisme et à la cohésion à l'échelle du quartier ou de la ville. Il permet de connaître et de répondre à l'ensemble de leurs besoins réels et à leurs aspirations.

Virginie Minart-Giverne, Conseillère municipale, plus particulièrement en charge du budget participatif, accompagnera les projets et leur mise en place. **Permanences les samedis 6 et 20 octobre de 10h à 12h à l'Hôtel de Ville.**

.../...

Contact Presse : Leslie Gendron

Direction de la communication

01 34 80 46 13 - communication@mairie-chatou.fr



Un budget participatif, pour quoi faire ?

Il est garant de l'engagement citoyen et synonyme d'innovation démocratique. Il permet de renforcer les liens entre les citoyens, les institutions et leurs représentants. De plus, il garantit la transparence dans la gestion des finances publiques.

Qui peut participer ?

Tous les Catoviens âgés de 16 ans et plus.

Le Calendrier

- **Avant le 5 novembre 2018**
Dépôt des projets
- **Novembre 2018**
Présentation des projets au jury de présélection
- **Novembre / Décembre 2018**
Étude de la faisabilité technique
- **Décembre 2018**
Les Catoviens votent
- **1er semestre 2019**
Démarrage de la réalisation des projets.

Le mot du Maire

« Il s'agit là d'un moyen privilégié de faire progresser la démocratie locale et de la rendre accessible au plus grand nombre. » Éric Dumoulin

Les Catoviens seront informés par voie d'affiche, dans Chatou Mag', sur le Facebook et le site de la Ville. **Le règlement et le formulaire sont disponibles sur www.chatou.fr.**

Pour plus de renseignements, vous pouvez envoyer un mail sur l'adresse dédiée : budgetparticipatif@mairie-chatou.fr

Contact Presse : Leslie Gendron

Direction de la communication

01 34 80 46 13 - communication@mairie-chatou.fr